

5593
16 JUIL. 1996

CALLAMAND & CIE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 54 000 Francs

Siège Social : 17, La Canebière

13001 MARSEILLE

RCS (MARSEILLE) : B 066 802 604

N° de Gestion 66 B 260

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 JUIN 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize et le vingt Juin à dix-sept heures, les associés de la Société CALLAMAND & CIE, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 54 000 Francs, se sont réunis au siège Social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur Alain ESNAULT,
qui détient CENT TRENTE CINQ Parts, ci | 135 Parts |
| - Monsieur Michel CHEVALIER,
qui détient CENT TRENTE CINQ parts, | 135 Parts |
| - Monsieur Didier STOLTZ,
qui détient CENT TRENTE CINQ parts, ci | 135 Parts |
| - Monsieur Jean-Marie PONSADA,
qui détient CENT TRENTE CINQ Parts, ci | 135 Parts |
| <hr/> | |
| - Soit un total de : | 540 Parts |
| Représentant l'intégralité du Capital Social. | ===== |

Tous les Associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer ; elle est présidée par Monsieur Michel CHEVALIER, Associé Gérant, qui donne lecture de son Rapport de Gestion, et rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- . Lecture du Rapport de la Gérance,
- . démission du Gérant,
- . Nomination d'un nouveau gérant,
- . Questions diverses,
- . Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

IMP 

me

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte des projets des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Michel CHEVALIER, expose aux associés que pour des raisons personnelles, il souhaite se démettre de ses fonctions de Gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des Associés et leur demande de nommer un nouveau Gérant

Divers échanges de vue s'engagent alors entre les Associés, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les Résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Michel CHEVALIER de démissionner de ses fonctions de Gérant et le remercie pour les services rendus à la Société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Gérant à compter de ce jour Monsieur Alain ESNAULT demeurant actuellement 92 , Cours Julien - 13006 MARSEILLE.

Monsieur Alain ESNAULT exercera ses fonctions avec les pouvoirs définis par les Statuts, pour une durée non limitée, à compter de ce jour, sauf décision contraire de la collectivité des associés statuant spécialement à cet effet à la majorité simple.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-Verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

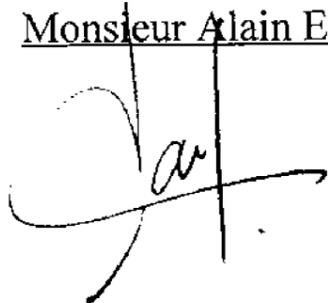
Handwritten signatures and initials:
A large stylized signature on the left.
"SMP" in the middle.
A cursive signature on the right.
A signature with a horizontal line underneath on the bottom left.

.../...

L'Ordre du Jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par les Associés après lecture.

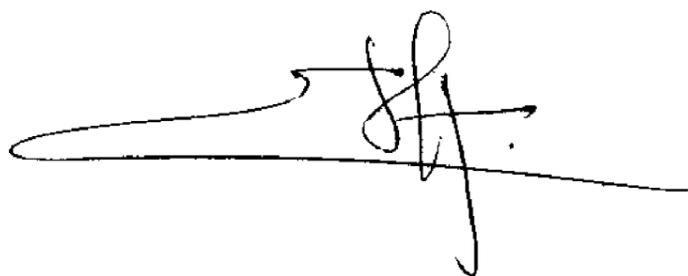
Monsieur Alain ESNAULT,



Monsieur Michel CHEVALIER,



Monsieur Didier STOLTZ,



Mr Jean-Michel PONSADA,

